

Jacques Le Trezle de Kerandré

lundi 25 juin 2012 15:56

Jacques Le Trezle est le second fils de Jean Le Trezle, seigneur de Kerolland, en Herbignac (Loire-Atlantique), et de Gillette Coulard (ou Gouvard). Il naquit vers 1560 et était décédé en 1613.

Jacques avait un frère aîné, Jean Le Trezle.

Lui-même avait épousé Françoise de La Haye. Françoise a été le 1^{er} octobre 1602 la marraine de Michelle de La Haye (de Camoël), fille de La Haye et de Launay. Ensemble, ils ont eu un fils, Marc Le Trezle, seigneur de Kerandré, qui acquit avec sa femme Claude de Kerpoisson la terre de Kerbernard le 24 mars 1623.

Jacques Le Trezle est décédé avant 1513.

Jacques Le Trezle et son épouse habitaient Le Croisic (Loire-Atlantique). Or, pendant les troubles de la Ligue, les calvinistes s'établirent au Croisic, où ils prêchaient publiquement.

Appelé en juillet 1597 par certains habitants et avec leur complicité, le capitaine René Le Grézil de La Tremblaye (combattant pour le compte d'Henri IV pendant la Ligue) s'empara de la cité avec 900 cavaliers, par surprise et sans coup férir, et il exigea une rançon de 30 000 écus "*pour éviter un ravaige général, bruslement de maysons, navyres, barques, vaisseaux, viollement de femmes et de filles...*" (en ces dates, la guerre était aussi une affaire d'argent ! De La Tremblaye, certains disent "plus bandit que capitaine" !).

Le château du Croisic construit, dit-on, au XIV^e siècle par Nicolas Bouchart (Croisicais qui suivait les ordres de Jean de Montfort), fut détruit ainsi que les fortifications de la ville.

Vingt-deux bourgeois de la ville, protestants pour la plupart, s'offrirent en otages pour garantir la rançon. La Tremblaye les envoya à Redon où ils arrivèrent prisonniers le 8 août 1597.

Ces otages furent :

M^e Nicollas Le Roy

Matthias Le Comte

Mathurin Trimaut

Laurans Duppé

Jacques Yviquel

M^e Miche Guillauré

Noble homme Jacques le Tresle, sieur de Keraudre

Jean Trimaut

Vincent Mauguen

Pierre Monter

Pierre Valleton

Jean Le Nayset

Denys Denyé

Jacques Le Roy

Pierre Davy

Jean Bouchart (docteur en théologie, abbé commendataire de l'Abbaye de Prières entre 1607-1630)

Jean Le Barzic

Jacques Le Roux

Pierre Gérard

Jean Thomas

Mahé Lestoubet

Jean Le Mauguen

Les bourgeois, manants et habitants du Croisic s'obligèrent à payer cette rançon par acte du 9 août 1597.

Par ce moyen, la ville fut sauvée du pillage.

Les pauvres gens ne s'attendaient point à être si mal récompensés de leur belle action... Soit faute de ressources, soit pour toute autre cause, leurs concitoyens les laissèrent en prison. À grand peine, et après nombre de suppliques, purent-ils obtenir que la rançon dont leur personne répondait fût répartie sur la paroisse entière !

Dès le 29 septembre 1597, les prisonniers de Redon adressèrent une requête au duc de Mercœur et au Conseil d'État établi à Nantes pour obtenir l'autorisation de faire régler cette somme de 30 000 écus par toute la paroisse, mais cette demande n'eut pas de succès et défense fut faite, au contraire, de faire aucun *esgail ny bieff* de deniers pour la rançon et liberté desdits prisonniers. Il était en effet jugé naturel que ceux qui avaient livré leur ville au parti du roi restent responsables des conséquences.

Plus tard, aussitôt la soumission du duc de Mercœur, on adressa au roi, en son conseil privé, supplique à l'effet de faire rédimer, si faire se pouvait, les paroissiens du Croisic et de Batz de l'obligation obtenue d'eux par le sieur de La Tremblaye, lequel, dans l'intervalle, avait été tué le 8 septembre 1597 par une balle de mousquet tirée du château lors du siège du Plessis-Bertrand, à Saint-Coulomb (Ille-et-Vilaine), près de Saint-Malo (et propriété de Guy de Rieux).

Le 15 mai 1598, intervint un arrêt du Conseil au profit de la veuve et des héritiers du sieur de La Tremblaye-Brézil qui, tout en modérant la somme de trente mille écus en celle de trente mille livres, disait que la ville du Croisic devait en faire le paiement, en plus les frais et dommages et intérêts soufferts par les manants et habitants prisonniers en la ville de Redon.

Des lettres patentes furent obtenues pour la levée de dix mille écus, qui furent esgailées sur toute la paroisse de Batz. Les quittances de paiement sont des 3 et 9 mars 1599.

Il semble que ce soit à compter de cette date que les "otages" purent être libérés.

En tout état de cause, la rançon ne fut effectivement liquidée qu'en 1631, ce qui permit enfin aux Croisicais d'envisager de supprimer l'amas de pierres résultat de la démolition du château, amas qui rappelait l'affront subi en 1597. Ce ne fut que vers 1670 qu'enfin, une halle et maison commune (à l'étage) fut achevée, le dossier étant prolongé par suite de plaintes formulées par Pierre Calvé de Morinay à qui la ville devait de l'argent et qui alléguait en 1696 de malversations dans les comptes du directeur de la construction de la halle.

Notes sur Le Croisic, recueillies par Jean-Charles Caillo (Nantes, Impr. Charpentier, 1869)

http://books.google.fr/books?id=GSj9INijICMC&pg=PA422&lpg=PA422&dq=Ren%C3%A9+Le+Gr%C3%A9sil+de+La+Tremblaye&source=bl&ots=IxIGiCmnl&sig=eLfhnDb2_saJ40cuLgkKsMHkcd0&hl=fr&sa=X&ei=5IT5T_O-C8KQ8QOhp3DBw&ved=OCDEQ6AEwAA#v=onepage&q=Ren%C3%A9%20Le%20Gr%C3%A9sil%20de%20La%20Tremblaye&f=false